REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE)
DEPARTEMENTAL M13 MIXTE
COMITE D'INDRE ET LOIRE DE VOLLEY-BALL – SAISON 2018 / 2019

Art. 1 – GENERALITE

Nom de l'épreuve	Championnat Départemental
Catégorie	Moins de 13
Abréviation	M13
Commission Sportive Départementale	Elodie DAUMAIN
Référent(e) du championnat	
Forme de jeu	4x4
Genre	Mixte
Hauteur du filet	2m10
Taille du terrain	7m x 14m

Art. 2 – PARTICIPATION DES GSA (Groupement Sportif Affilié = Club)

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	15
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipes par GSA	Illimité

Art. 3 – LICENCES DES PARTICIPANTS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition Volley-ball
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les entraineurs	Compétition Volley-ball / Compet'Lib / Encadrement
Date limite d'homologation (DHO) pour participer à l'épreuve	Licence validée avant toute participation
CATEGORIES AUTORISEES	
M13	Oui
M11	Oui
M9 avec simple surclassement	Oui

Art. 4 – CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi
Horaire officiel des rencontres	Entre 13h et 15h (en fonction du GSA recevant)

Art. 5 – PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence du GSA recevant	H- 30 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 30 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 15 minutes
Tirage au sort	H- 15 minutes
Échauffement au filet	H- 13 minutes
Le GSA organisateur du plateau fourni les feuilles de match, les sifflets et les scorers	

Art. 6 – COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la feuille de match	GSA organisateur
Envoyer les feuilles de match à la CSD	Avant le lundi 20h
cd37.sportive@gmail.com	

Art. 7 – FORMULE SPORTIVE

- 2 journées de brassage (J1 et J2)
- 5 journées en montante/descendante (J3 à J7)
- Pour la journée des finales, les poules de 3 seront faites en fonction du classement général de la saison. Les points acquis lors des finales seront bonifiés et ajoutés au classement général.
- Tous les matchs se joueront en 2 sets gagnants (sets de 25 points / set décisif en 15 points)

Art. 8 – BALLON

Type de ballon autorisé	MOLTEN : V5M2500L / MIKASA : MVA350L
GSA devant fournir les ballons	Organisateur
Nombre de ballons minimum mis à disposition	6 / terrain
Nombre de ballons pour la rencontre	1

Art. 9 – ACCESSION ET RELEGATION

Saison 2018/2019		
Classement	1er	Champion départemental
	2e à 15e	
PAS D'ACCESSION ET DE RELEGATION DANS CE CHAMPIONNAT		

Art. 10 – INTERLOCUTEUR(S)

Elodie DAUMAIN (CSD)	06 33 34 84 87	cd37.sportive@gmail.com
La Commission Sportive Départementale devra être en copie de tous les échanges par mail entre les clubs.		